

Bruxelles et les Vingt-Sept négocient le partage des efforts pour réduire les gaz à effet de serre

LE MONDE | 15.01.08 | 09h13 • Mis à jour le 15.01.08 | 09h17

Bruxelles, bureau européen

La France a le grand plus mal à obtenir la prise en compte au niveau européen du nucléaire dans la lutte contre le réchauffement climatique. La Commission européenne fait, pour l'instant, la sourde oreille aux demandes de Paris en ce sens, une semaine avant la présentation, le 23 janvier, d'un "paquet législatif" environnemental dont les modalités suscitent un intense débat chez les Vingt-Sept.

Il s'agit de réduire, conformément aux engagements pris en mars 2007 par les chefs d'Etat et de gouvernement, les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à leur niveau de 1990, de refondre le mécanisme d'échange des droits d'émission de GES, tout en atteignant au moins 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation européenne. La Commission entend fixer à chaque capitale des objectifs nationaux obligatoires pour promouvoir les énergies renouvelables dans les transports, le chauffage et la production d'électricité.

Les grands Etats-membres seraient ainsi contraints, d'ici à 2020, d'augmenter de 13 points – par rapport à 2005 – leur part d'énergie "verte". La hausse serait limitée à un peu plus de 10 points pour les économies plus modestes. Dans le cas de la France, la formule retenue pour répartir les efforts revient à dépasser le seuil de 23 % de renouvelables à l'horizon 2020, contre un peu plus de 10 % aujourd'hui.

Mais, à l'instar de leurs homologues allemandes, belges ou suédoises, les autorités françaises refusent une telle progression : samedi 12 janvier, lors d'une très discrète réunion avec les commissaires Andris Piebalgs (énergie) et Stavros Dimas (environnement), le ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo, a indiqué que Paris ne voulait pas dépasser les 20 %. Dans un courrier à José Manuel Barroso, Nicolas Sarkozy a jugé la proposition "*ni efficace, ni équitable, ni soutenable économiquement*".

Pour alléger la facture, les Français plaident, entre autres, pour une prise en compte du nucléaire, dont ils sont les principaux producteurs en Europe. Cette forme d'énergie a l'avantage, font-ils valoir, de ne pas accroître les émissions de gaz à effet de serre. Et donc d'être compatible avec les objectifs européens dans la lutte contre le réchauffement climatique.

"*L'atome n'est pas une énergie renouvelable*", rétorque le commissaire Dimas. "*Nous n'allons pas faire de faveur à certains pays*", ajoute une source proche de la Commission : "*Ce sera aux Etats-membres de plaider en ce sens lors de l'examen de ces projets entre eux, et au Parlement européen.*"

AMÉNAGEMENTS

Le point de vue des Français est partagé, à ce stade, par une poignée de pays, comme la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne ou la Lituanie. Sans être contre, certaines capitales restent très discrètes, à l'instar de Berlin, où la coalition au pouvoir maintient le cap de la sortie du nucléaire d'ici à 2020. D'autres pays, comme l'Autriche, sont en revanche farouchement opposés à tout traitement privilégié du nucléaire.

Pour faire passer la pilule, la Commission prévoit cependant de nombreux aménagements afin d'atteindre les objectifs agréés au sein de l'Union. Les nouveaux pays membres, en plein rattrapage économique, seront ainsi autorisés à accroître leurs émissions de CO2 pour ne pas entraver leur développement.

Alors que les quotas d'émissions doivent en principe être mis aux enchères à partir de 2013, des périodes de transition sont par ailleurs à l'étude, qui permettront d'accorder des droits à polluer gratuits aux sidérurgistes et autres chimistes, susceptibles de délocaliser leurs production en cas de surcoûts trop importants.

En revanche, la Commission ne prévoit pas, à ce stade, de mettre en œuvre le "*mécanisme d'ajustement aux frontières*" (ex-"*taxe carbone*") réclamé par la France afin de limiter le "*dumping environnemental*" des produits fabriqués dans des pays non engagés dans la lutte contre le réchauffement.

Bruxelles n'entend pas recourir à un tel instrument avant 2011, en cas d'échec des négociations internationales lancées en décembre 2007, à Bali pour préparer l'après-protocole de Kyoto.

Philippe Ricard

